

# Les classes bilingues en collège et lycée



# Alles klar !

**GUIDE PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE  
DU COLLEGE A L'UNIVERSITE**

# SOMMAIRE

## Organisation de l'enseignement bilingue au collège p. 02

Fonctionnement  
Expériences & témoignages  
Echanges scolaires

## L'Enseignement bilingue au lycée p. 10

ABIBAC  
Autres alternatives  
Stages en entreprise  
Echanges scolaires

## Et après le bac ? p. 15

Programme Socrates Erasmus  
Cursus intégrés

## Liste et carte des collèges bilingues p. 19

## Glossaire & Bibliographie p.21

## Les associations ELTERN p. 22

## Adresses utiles p. 23

Document réalisé avec le soutien du  
Conseil Régional d'Alsace et du  
Conseil Général du Haut-Rhin



Conseil Général



Haut-Rhin



## A NE PAS CONFONDRE

Parallèlement au cursus bilingue paritaire, il existe dans le second degré d'autres voies d'enseignement des langues dont les modalités et les objectifs ne sont pas identiques. Attention à ne pas les confondre.

### Les classes bi langues (ex-trilingues)

Elles s'inscrivent dans la continuité de l'enseignement extensif de l'allemand (3h au primaire) et visent à encourager les élèves à poursuivre l'étude de l'allemand en sixième et, pour ceux qui le souhaitent, de commencer à ce niveau l'étude d'une autre langue vivante - qui est généralement l'anglais.

Il s'agit d'encourager le plus grand nombre possible d'élèves à l'étude de deux langues dès la sixième, l'une de ces deux langues étant nécessairement l'allemand dans le respect de la cohérence interdégradés (CM2-6<sup>ème</sup>). De ce fait, les élèves ayant, à l'école élémentaire, bénéficié d'un enseignement d'une langue autre que l'allemand, peuvent, dès la classe de sixième, ajouter l'étude de l'allemand à celle de la première langue.

Les classes bi-langues ne proposent pas de discipline non linguistique en allemand, ni d'horaire renforcé en langues.

### Les sections européennes

La formule des sections européennes propose (pour les élèves de langue 1) un renforcement linguistique et culturel (deux heures supplémentaires par semaine) en quatrième et troisième de collège ; puis l'enseignement d'une discipline non linguistique à partir de la classe de seconde.

Pour la langue vivante II, le parcours en section européenne peut débuter dès la seconde, année de l'étude de cette langue, à condition que l'établissement offre cet enseignement.

Une scolarité en section européenne débouche sur l'obtention de la "mention européenne" au baccalauréat (épreuve spécifique). Attention : il ne s'agit pas d'un double diplôme comme pour l'Abibac (voir page 10)

# Organisation de l'enseignement bilingue au collège

## Quels collèges ?

L'Education Nationale assure la continuité du cursus bilingue paritaire de la maternelle au lycée. Au collège, les classes bilingues poursuivent leur montée en charge. Actuellement en Alsace 33 collèges publics accueillent près de 1500 élèves dans des sections bilingues (voir liste et carte page 19). Il est à noter que la poursuite en voie bilingue ne se fait pas forcément dans le collège de secteur. Dans certains cas, l'Education Nationale peut juger nécessaire de regrouper dans un même collège les élèves issus de plusieurs sites bilingues.



## La classe bilingue au collège, comment ça marche ?

Au collège, les élèves bilingues sont, comme au primaire, regroupés soit en classes entières, soit en sections, en fonction des effectifs.

Par contre, les classes "multi-niveaux" n'existent pas au collège. Lorsque les effectifs ne permettent pas de constituer une classe entière, les élèves bilingues suivent donc les cours en langue française avec des élèves monolingues de même niveau et quittent la classe pour les enseignements dispensés en langue allemande.

Dans le second degré, les élèves de la voie bilingue paritaire bénéficient en principe d'un enseignement de 12 heures en français et de 12 heures d'enseignement en langue allemande : l'allemand comme discipline linguistique bien sûr, mais aussi plusieurs disciplines non linguistiques comme l'histoire et la géographie, les mathématiques, les sciences ou l'éducation civique.

Les "études dirigées ou encadrées" (TPE) peuvent être proposées en allemand dans les collèges bilingues. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre une seconde langue vivante dès la sixième (en général l'anglais).

Le principe "un maître une langue" appliqué au primaire n'a plus lieu d'être au collège, et le partage ne se fait plus entre les disciplines, mais à l'intérieur des matières. Ainsi par exemple, les mathématiques sont enseignées 2h en français et 2h en allemand et les contrôles sont effectués dans les 2 langues.

Par ailleurs, les enseignants peuvent également "capitaliser" des heures d'allemand pour emmener la classe en voyage linguistique ou culturel dans un pays germanophone.

*Exemple d'emploi du temps en 6<sup>ème</sup> bilingue (collège de Ribeauvillé année 2004-2005) :*

- 4 heures d'allemand + 1 heure d'études dirigées en allemand
- 4 heures de mathématiques, dont 2 en allemand
- 3 heures d'histoire-géographie, dont 2 en allemand
- 4 heures d'Education Physique et Sportive, dont 2 en allemand
- + 2 heures d'activités autres (sorties, théâtre, etc....)



Toutefois, le nombre effectif d'heures enseignées en langue allemande varie dans la pratique d'un collège à l'autre, de même que les matières enseignées en allemand. Tout dépend du nombre d'enseignants disponibles et compétents pour enseigner leur discipline en allemand.

Des formations spécifiques pour les enseignants ont été mises en place et devraient permettre à terme une homogénéisation de l'organisation de l'enseignement bilingue dans les collèges.

## Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont de 3 ordres :

- **linguistique** : la poursuite de l'apprentissage de l'allemand en cours de langue et dans les disciplines non linguistiques devra poursuivre la structuration de la langue, l'enrichissement des champs lexicaux ainsi que l'approfondissement des savoir-faire langagiers dans les quatre compétences (compréhension de l'oral, de l'écrit, production orale et écrite)
- **culturel** : par la liaison constante entre les moyens linguistiques et les pratiques ou contextes culturels correspondants
- **scientifique** : par l'acquisition des contenus et méthodes proposés par les disciplines concernées.

Chaque discipline concourt de manière spécifique au même objectif final, qui est de constituer une compétence interculturelle.

## Continuité linguistique et disciplinaire

Au collège, il est important d'assurer la continuité entre les deux ordres d'enseignement (linguistique et disciplinaire) dans les deux langues au sens large.

Les disciplines concernées par l'enseignement bilingue offrent en effet une variété et une multiplicité de situations et d'activités d'apprentissage que l'enseignement des langues (français et allemand) par lui-même ne peut apporter.

Dans le second degré, le caractère bilingue de la scolarité se développe donc dans deux domaines fondamentaux : le domaine scientifique (les mathématiques) et celui de l'histoire et de la géographie. Le cycle d'adaptation du collège reprend et consolide les savoirs et savoir-faire élaborés dans les différentes matières du 1<sup>er</sup> degré, tout en les inscrivant dans des champs disciplinaires spécifiques.

Ainsi, en mathématiques, les acquis du 1<sup>er</sup> degré (numération, calcul, notions de géométrie) seront les premiers éléments de formation scientifique ; au collège ils seront repris et approfondis dans une conception intégrée des mathématiques, conformément aux programmes en vigueur.

En ce qui concerne l'histoire et la géographie, les connaissances et savoir-faire acquis précédemment sont élargis et complétés d'autant plus facilement que les objectifs de ces disciplines sont souvent les mêmes à l'école élémentaire et au collège. Les techniques mises au point dans les cours de géographie au premier degré (description, analyse et commentaire de documents de nature variée - cartes, statistiques, diagrammes) seront, la maturité des élèves aidant, transférés à l'histoire.

## Quels enseignants ?



Dans les collèges proposant la filière bilingue, outre les professeurs de langue allemande, ce sont des professeurs titulaires de mathématiques, de sciences, de technologie, de musique, d'arts plastiques, d'éducation physique qui volontairement enseignent leur discipline dans cette langue.

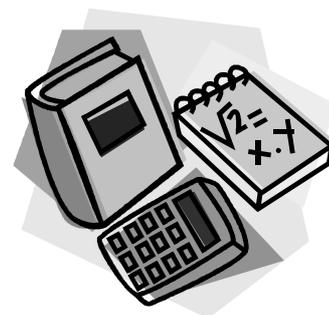
Les nouveaux maîtres volontaires bénéficient de « l'option européenne et bilingue » lors de leur formation initiale, et les enseignants confirmés de stages pratiques dans des établissements allemands. Il y a aussi des échanges de professeurs avec l'Allemagne ou l'Autriche.

Les formations initiales (professeurs des écoles et professeurs du 2<sup>d</sup> degré) sont dispensées par le Centre de Formation à l'Enseignement Bilingue à Guebwiller dans le cadre plus large de l'Institut de Formation des Maîtres d'Alsace (IUFM).

## Quels manuels ?

Il existe pour l'instant peu de manuels en tant que tels spécifiques à l'enseignement bilingue (un manuel expérimental de langue allemande et un manuel de géographie pour les élèves de 6<sup>ème</sup> bilingue).

Par contre il existe de nombreux documents et outils pédagogiques (fiches, CD-Roms, CD-audio etc) pour toutes les matières enseignées en langue allemande, souvent élaborés par des enseignants ou groupes d'enseignants et disponibles à la médiathèque de l'IUFM de Guebwiller ou au CRDP d'Alsace.



## Le brevet des collèges en voie bilingue

Comme tous les collégiens de France, les élèves de la voie bilingue paritaire passent le Brevet des collèges en fin de troisième. Ils composent une partie des épreuves (Mathématiques, Histoire - Géographie) en langue allemande .

Les statistiques réalisées par l'Académie de Strasbourg montrent un taux de réussite élevé au brevet des collèges mention bilingue. Ainsi, à la session 2004, sur 147 inscrits, 144 ont été admis, soit un taux de réussite de 97,96 %.

# EXPERIENCES ET TEMOIGNAGES

*Délia DORNHOFF, élève de 2de Abibac au Lycée Lambert de Mulhouse, nous livre ses impressions sur sa scolarité bilingue au collège et au lycée.*

"Continuer le cursus bilingue en 6<sup>ème</sup> fut pour moi tout à fait normal. Au collège que j'ai fréquenté, les heures en allemand se répartissent sur les cours d'histoire-géographie et de mathématiques soit deux fois 2h30 plus 4 heures d'allemand. En 5<sup>ème</sup> il n'y avait plus que 3 heures d'allemand pour laisser place à d'autres matières obligatoires en français. Ma classe a eu en 4<sup>ème</sup> un prof de sciences physiques qui enseignait sa matière en allemand, ce qui est exceptionnel. Nous avons aussi la chance de bénéficier de cours de théâtre en allemand par une troupe de Freiburg, subventionnée par le Conseil Général. Ainsi nous avons au minimum 8 heures d'allemand par semaine. Tous les ans, nos professeurs ont également organisé des voyages linguistiques avec des classes correspondantes en Allemagne (Müllheim, Berlin, etc...) J'en garde de très bons souvenirs.

Au brevet des collèges, les questions sont les mêmes que pour le reste du département, mais les bilingues ont certains sujets en allemand dont un problème de mathématique et une épreuve en histoire ou géographie. La 3<sup>ème</sup> bilingue de mon collège a eu 100% de réussite au brevet 2005.

A présent je suis au lycée en seconde ABIBAC. Pour moi c'est une continuité de mon parcours en cursus bilingue et je pense augmenter mes chances professionnelles avec la mention ABIBAC sur mon CV.

Au lycée, nous avons 6 heures d'allemand ainsi que 4 heures d'histoire-géographie (les mathématiques sont en français).

En mai nous participerons à un séjour avec des correspondants allemands à Berlin et l'année prochaine les Allemands viendront en France. Je souhaite également bénéficier d'un échange de quelques semaines dans une famille d'Allemagne ou de Suisse puis recevoir en automne ma correspondante chez nous".

## Brevet des collèges en allemand

Interview d'une ancienne élève en 2de Abibac au lycée Kastler de Guebwiller  
(L'Alsace du 22.09.2001)

### Sprechen Sie Deutsch ?

« Ja » répond Lauriane Rost qui étudie l'allemand depuis le CP, année de son inscription dans la section bilingue créée par l'institution Champagnat d'Issenheim. Persévérante, la Guebwilleroise a été la seule Alsacienne à rédiger une épreuve du brevet dans la langue de Goethe.

### Atouts du bilinguisme.

Cela fait dix ans à présent que la section bilingue a été créée à l'institution Champagnat d'Issenheim. A parité horaire, les enfants alternent entre le français et l'allemand, depuis la classe de CP jusqu'à la troisième : « 82 élèves suivent actuellement cette section au collège. Dans un premier temps, les enfants semblent être plus sollicités que leurs camarades mais les résultats sont plus que satisfaisants et la différence se fait sentir lors de leur arrivée au lycée », souligne le Frère Michel Binauld, directeur de l'institution.

A la demande du rectorat, le collège Champagnat a donné l'opportunité aux élèves de 3<sup>e</sup> bilingue de traiter les sujets du brevet dans la langue de leur choix. En français ou en allemand, les collégiens ont eu à « plancher » sur l'épreuve d'histoire-géographie. Suivant son instinct, Lauriane Rost a été la seule élève de l'établissement, et même de la région, à rédiger l'épreuve d'histoire-géographie et éducation civique dans la langue de Goethe. Un choix logique pour la jeune Guebwilleroise.

### « Comme une langue maternelle »

Depuis le CP, les sons gutturaux bercent la vie de Lauriane : « J'ai suivi la section bilingue depuis la primaire jusqu'à la classe de 3<sup>e</sup>. J'étudie encore l'allemand cette année, et c'est loin d'être fini, puisque je suis en 2de Abibac au lycée Kastler de Guebwiller. » Même si dans un premier temps, ses parents se montraient un peu sceptique, voire inquiets, devant la masse de devoirs qui s'amoncelait sur son bureau, la jeune fille, aujourd'hui âgée de 15 ans, a très vite adopté cette seconde langue : « En fait, c'est assez facile. J'ai étudié l'allemand dès mon plus jeune âge donc j'ai très vite enregistré de nombreux mots de vocabulaire et tournures de phrases. L'allemand peut à présent être considéré comme une langue maternelle. »

De là à rédiger une épreuve du diplôme national du brevet en allemand, il n'y avait qu'un pas que Lauriane a aisément franchi : « Depuis la 6<sup>e</sup>, je suis les cours d'histoire-géo, de maths, de Sciences et vie de la Terre (SVT) et de religion en allemand. Le jour du brevet, je ne me suis posée aucune question. J'avais étudié tout le programme d'histoire-géo en allemand, il me paraissait donc logique de rédiger l'épreuve dans cette langue. Je n'ai rencontré aucune difficulté particulière si ce n'est des blocages dûs à l'emploi de certains mots. Lorsque c'était le cas, je trouvais rapidement autre chose. »

Depuis la 6<sup>e</sup>, l'anglais cohabite avec l'allemand dans l'apprentissage des langues, et, cette année, l'italien a fait son apparition : « Il est vrai que l'on sent la différence de niveau entre ceux qui ont suivi la section bilingue et les autres élèves. Je trouve aussi que lorsqu'on apprend à maîtriser une langue étrangère depuis son plus jeune âge, l'étude d'autres langues se fait plus facilement. » Mais ce qui a le plus marqué la jeune fille, en dehors de l'assimilation si naturelle de l'allemand, c'est la solidarité sans faille qui unit les élèves ayant suivi la même section au collège. Des lycéens qui aujourd'hui semblent plus unis que leurs camarades et cela, elle l'affirme sans langue de bois !

Anne Thiébaud



## INTERVIEW de M. J. Martin, Principal du collège Léon Gambetta de RIEDISHEIM

Propos recueillis par Eric Gabriel, Décembre 2004

**1/ Les premiers élèves de classes bilingues sont en troisième dans votre collège. Au bout de quatre ans d'enseignement bilingue, quel bilan pouvez-vous en tirer ?**

Un bilan positif, pour l'ensemble des résultats sur les 4 niveaux, il faut cependant attendre les échéances, fin juin 2005, nous aurons à ce moment les résultats du brevet des collèges et de l'orientation (en particulier la suite d'étude vers ABIBAC).

**2/ Quelle a été l'implication des enseignants de la section bilingue depuis septembre 2001 ?**

Le démarrage s'est fait en 2001, avec deux professeurs volontaires (en histoire et mathématique), depuis, chaque année par le jeu des mutations et les départs en retraite nous avons pu augmenter notre potentiel en professeurs bilingues.

**3/ Quelles matières sont enseignées dans le cadre de l'enseignement bilingue au collège Gambetta ?**

Nous enseignons les Mathématique avec deux professeurs, l'Histoire et la Géographie, la Physique, les Sciences et Vie de la Terre, l'Education Physique et Sportive avec un professeur par matière. L'équipe des professeurs d'Allemand (5) se partage les niveaux.

**4/ Pourtant nous n'atteignons pas la parité définie dans les textes officiels. Que faudrait-il pour atteindre cette parité ?**

Il y a deux obstacles :

1 – En 6<sup>ème</sup>, pour un élève qui en plus de l'allemand ferait de l'anglais, le total d'heures de cours hebdomadaires s'élève à 28h, ce qui ferait 14h en allemand s'il y avait parité exacte. Or, **certaines matières ne peuvent pas être enseignées en allemand** (Français, Anglais) et l'allemand n'est évidemment enseigné qu'en allemand ! Il reste donc en réalité 16H de cours à répartir entre les 2 langues pour respecter la parité. Soit, 8h en allemand et 8h en français.

2 – Le **manque de personnel réellement bilingue**.

Cependant le collège Gambetta essaie de conserver ce principe de parité avec le recrutement de professeurs à profil et l'ajout à l'emploi du temps d'échanges avec des établissements partenaires en Allemagne, ainsi que l'activité théâtre en allemand financée par le Conseil Général.

**5/ Le 22 novembre M Feltz proviseur du Lycée Lambert est venu présenter l'ABIBAC au collège. Vous semblez intéressé tant par ce qui se passe en amont, en primaire, qu'en aval, au lycée. Pour vous l'information auprès des élèves et des parents est essentielle ?**

Le collège accueille les élèves, normalement pour quatre années, il est important pour nous de savoir ce qu'ils ont fait avant, pour adapter au mieux notre enseignement, et d'envisager la fin du collège dès la 6<sup>ème</sup> pour préparer une orientation positive.

Accueillir les familles avant la venue des enfants au collège fait partie de notre mission d'information et vise aussi à la transparence, il n'y a rien de cacher ! Les familles doivent connaître la réalité de l'après collège et toutes les voies d'orientation qui existent. Nos rencontres fréquentes nous permettent de mieux connaître vos attentes et, pour vous, de savoir la réalité de ce qui se passe au collège.

**6/ Parlez nous des sections européennes et des interactions possibles entre classes trilingues, bilingues et voie traditionnelle.**

Les sections européennes (à partir de la 4<sup>ème</sup>) sont ouvertes aux élèves qui possèdent un bon niveau dans une des deux langues enseignées au collège. Un volume horaire de 2h est prévu pour travailler plus particulièrement sur la civilisation et la culture du pays support. Les élèves bilingues peuvent avoir accès à la section européenne anglais en 4<sup>ème</sup>.

**7/ En matière de résultats scolaires où se situent les collégiens de la voie bilingue et plus globalement comment se place votre collège au sein des établissements du Haut-Rhin ?**

Les élèves bilingues obtiennent de bons résultats.

Notre établissement se situe dans le peloton de tête des établissements, nos conditions de travail et de recrutement sont très favorables. Il faut conserver cet avantage en apportant une plus-value aux divers indicateurs d'entrée en 6<sup>ème</sup> qui caractérisent notre population scolaire.

**8/ Votre collège a été récemment rénové et l'accent a été placé sur la modernité avec l'accès facilité à Internet et à l'informatique. Un effet de mode ou une nécessité ?**

Mode ou nécessité, mode et nécessité ? Il faut mettre nos élèves dans les meilleures conditions pour l'avenir, l'informatique et les nouvelles technologies font partie de plus en plus de notre vie et du monde du travail, elles deviennent fondamentales !

## L'enseignement de l'allemand en classe bilingue de collège

par Marie-Odile PETIT, professeur d'allemand au collège de Soultz

Le collège de Soultz est le collège (public) du Haut-Rhin qui compte le plus d'élèves inscrits en section bilingue. L'effectif est fluctuant selon les années et il y a toujours une petite déperdition au cours de cursus due aux élèves en grande difficulté.

Effectifs année 2005/2006 : En 6<sup>ème</sup> : 23 élèves, en 5<sup>ème</sup> : 16 élèves, en 4<sup>ème</sup> : 22 élèves, en 3<sup>ème</sup> : 19 élèves. Les élèves viennent de Soultz et environs, Guebwiller et Pulversheim .

Les premiers élèves bilingues sont arrivés au collège de Soultz pour l'année scolaire 1998/1999. Ils ont terminé leur cursus complet en juin 2004, et ont décroché l'Abi-Bac. Félicitations ! Et quel chemin parcouru !

Au fil du temps et de l'expérience, beaucoup de choses ont évolué et se sont améliorées concernant l'enseignement en classe bilingue. Sur un plan pratique, l'ensemble des enfants fréquentant les classes bilingues du collège de Soultz bénéficient maintenant d'un transport scolaire, depuis la mise en place, après une liaison Pulversheim/Soultz il y a quelques années, d'une liaison Guebwiller/Soultz. Sur le plan de l'enseignement, les classes bilingues bénéficient pour la 4<sup>ème</sup> année de l'intervention d'une **assistante d'allemand**, ce qui permet un travail sur l'expression orale en petits groupes. Enfin, une liaison thématique en allemand entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup> existe maintenant. **Au collège de Soultz** nous déplorons cependant le départ du professeur d'arts plastiques et du professeur de musique qui assuraient leur enseignement en allemand . C'est bien dommage, car c'était une manière différente d'appréhender l'allemand.

L'autre point négatif a été la suppression de l'heure d'étude dirigée en 6<sup>ème</sup> qui était faite par le professeur d'allemand et permettait ainsi aux élèves d'avoir une aide pour leurs devoirs en allemand. Ils bénéficient cependant d'une heure de soutien en math. Bilingue.

**Le niveau des élèves** est très hétérogène : les classes bilingues ne sont pas des classes d'élite ! On demande cependant aux élèves une grande capacité de travail.

Le niveau varie en fonction des années, et nous constatons par exemple que cette année les enfants sont plus «cool» avec l'apprentissage des leçons et pour les devoirs (mais ceci vaut pour l'ensemble des 6èmes) et qu'ils ont du mal à comprendre les consignes pour la plupart d'entre eux.

Il n'y a plus désormais un certain esprit de clan et les problèmes relationnels qu'ont connus les premiers « crus », car il y a désormais un plus grand brassage d'élèves, puisqu'ils viennent non plus de la même et seule classe de CM2, mais d'horizons différents.

L'année prochaine nous promet d'ailleurs un nombre record d'élèves !

### Programme d'enseignement de l'allemand du cursus bilingue

Ce programme est commun à toutes les classes bilingues de l'académie, mais voilà comment il est décliné au collège de Soultz

**En classe de 6<sup>ème</sup>**, au 1<sup>er</sup> trimestre, étude d'une œuvre dont le thème est familier aux élèves puisqu'une œuvre similaire a été étudiée en CM2, ceci dans un esprit de continuité. Cette année nous étudierons encore « Rennschwein Rudi Rüssel » et dès l'année prochaine une autre œuvre qui se rapporte à l'antiquité romaine sera proposée .

**En classe de 5<sup>ème</sup>**, les élèves étudient trois types de livres différents :

- des contes
- un livre policier
- un livre faisant appel à un vocabulaire plus spécifique (par exemple l'informatique)

A la fin de chaque trimestre les élèves écrivent un texte dans le style de l'ouvrage étudié.



**En classe de 4<sup>ème</sup>**, les élèves étudient un roman, un film et un livre sur un thème de civilisation ou de société. Ils apprennent également le maniement du dictionnaire unilingue (allemand-allemand).

**En classe de 3<sup>ème</sup>** une seule œuvre au programme : Paule Glück, l'histoire vivante de Berlin à travers le 20<sup>ème</sup> siècle .

## Activités complémentaires

### Les échanges scolaires :

Pour la 7<sup>ème</sup> année les élèves de 6<sup>ème</sup> feront un échange avec notre établissement partenaire à **BREMEN** : cet échange est toujours un grand moment d'angoisse et de joie pour les enfants et chaque année certains retournent à titre personnel chez leurs correspondants .

La classe de 5<sup>ème</sup> a fait un échange avec une Realschule à **ESSLINGEN**.

Les 3<sup>èmes</sup> feront un échange avec le Lycée von Humbolt de **KÖLN**, lycée à vocation musicale . Le premier échange, très enrichissant, a été fait l'an dernier.

Les 3<sup>èmes</sup> ont aussi la possibilité de faire leur stage en Allemagne (par exemple s'ils ont un correspondant sur place ou un moyen de locomotion).

Cette année, une élève de 4<sup>ème</sup> va profiter du **Programme Brigitte Sauzay** qui va lui permettre de passer 6 semaines dans une famille allemande et de fréquenter le lycée de sa correspondante, à charge pour elle d'accueillir sa correspondante pour 6 semaines. Cet échange peut se faire de la 4<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> . Je ne peux que recommander chaudement cette expérience !

### Activité théâtrale :

Niveau 5<sup>ème</sup> : depuis 4 ans nous bénéficions d'une subvention du Conseil Général qui finance l'intervention de deux comédiens professionnels pour initier nos élèves aux techniques théâtrales et à la mise en scène sur un cycle de 20 heures. L'aboutissement est une représentation publique. De petites représentations au collège, nous sommes passés au stade plus large, c'est-à-dire, jouer dans un vrai théâtre. Ce travail est très important et enrichissant pour l'apprentissage d'une langue étrangère et permet aux jeunes de se valoriser. L'année dernière, cinq contes écrits par les élèves ont été mis en scène par leurs camarades : quelle fierté pour les jeunes écrivains !

### Sorties culturelles :

Lorsque nous le pouvons et que le programme s'y prête, nous assistons à une représentation du « Kinder- und Jugendtheater » de Freiburg .

Le cinéma de Guebwiller propose chaque année une semaine du cinéma allemand avec des films en VO, mais il est difficile pour nous d'y participer, vu le coût du bus.

### Robert Beltz, un collège très bilingue

*L'établissement de Soultz (a reçu) le prix de l'enseignement bilingue, à savoir un chèque de 500 euros.*

« C'est pour l'ensemble du travail effectué dans l'enseignement des langues que ce prix nous a été décerné, précise la principale du collège Robert Beltz de Soultz, Dominique Giudicelli, et ceci concerne l'enseignement bilangue (anciennement trilingue NDLR) autant que l'enseignement bilingue ». Les 81 collégiens qui suivent cet enseignement depuis la maternelle ont la possibilité de le poursuivre au lycée jusqu'au baccalauréat. Le collège Beltz a été le premier collège public à accueillir dans le Haut-Rhin, la filière bilingue en 1998, et les effectifs n'ont cessé de croître depuis. « L'enseignement des langues est un axe fort du projet d'établissement », ajoute la principale, appuyée par son adjointe Marie-Stella Bringel, et il ne faut pas dissocier de l'enseignement bilingue l'enseignement bilangue, où les collégiens mènent de front dès la 6e l'apprentissage de l'allemand et l'anglais. Ajoutons à cela l'option langue et culture régionale (LCR), suivie par 56 collégiens de 4e et 3e, bilingues et bilangues, où plusieurs professeurs travaillent en partenariat, s'appuyant toujours sur la réalité du terrain : de nombreuses sorties sont programmées, impliquant des professeurs d'allemand, d'histoire et géographie pour le patrimoine, de sciences et vie de la terre pour l'étude du terrain, un professeur d'éducation religieuse. Le collège Beltz peut s'enorgueillir d'être l'un des établissements où la LCR est la plus développée. La plupart des élèves de la section bilingue au collège de Soultz débutent l'apprentissage de l'anglais dès la 6e. Des échanges réguliers se font avec des écoles de Brême, de Köln, et de Kirchzarten, de la 6e à la 3e. S'ils concernent les bilingues prioritairement, ils s'étendent progressivement aux élèves bilangues. Les collégiens de Soultz se rendent durant une semaine en Allemagne et sont hébergés dans des familles, et reçoivent ensuite leurs homologues allemands. Des échanges individuels se font aussi. Un partenariat avec des comédiens allemands, grâce au soutien financier du conseil général, permet la réalisation d'un spectacle, depuis plusieurs années. Enfin, depuis 2001, les élèves des classes bilingues sont appelés à présenter le brevet des collèges sous une forme partiellement bilingue. Tous les élèves du collège Beltz qui se sont présentés à cet examen à ce jour ont obtenu ce diplôme. « Tout cela ne serait pas possible sans la forte implication des parents, des professeurs, des élèves, et le partenariat du conseil général et de la MAERI (mission académique aux enseignements régionaux et internationaux) », conclut la principale.

Geneviève Bader  
DNA. 17 janvier 2006



## ECHANGES LINGUISTIQUES

### Programme d'échange individuel pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>

En partenariat avec le Conseil général du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ainsi que le Conseil Régional d'Alsace, le Rectorat de Strasbourg a décidé de promouvoir les échanges scolaires individuels en incitant **les élèves de quatrième et de troisième (allemand LV1) notamment des sections bilingues et bilangues (ex-trilingues)** à vivre une expérience unique: vivre et partager le quotidien d'un(e) jeune germanophone et de sa famille pendant une période pouvant aller de 15 jours à 8 semaines.

En participant à ce programme, l'élève pourra:

- développer et améliorer ses compétences en allemand en pratiquant au quotidien la langue du voisin
- approfondir ses connaissances interculturelles en se familiarisant avec la culture et le mode de vie du pays partenaire
- apprendre à s'ouvrir à l'autre, à accepter la différence et à s'adapter
- faire une expérience enrichissante sur le plan du développement personnel (maturité, autonomie, sens des responsabilités)

Pour ce faire, l'Académie de Strasbourg a mis en place une bourse de recherches de partenaires en étroite coopération avec le Bade-Wurtemberg. Et depuis la rentrée 2005 les programmes d'échanges individuels ont été étendus à la Suisse et à Rhénanie Palatinat.

**Désormais les élèves ont le choix entre les programmes suivants :**

**Le programme régional du Rhin supérieur :**

2 semaines en Rhénanie-Palatinat ou dans le canton de Bâle-ville, Bâle-Campagne, Argovie (dates fixes) ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes.

**Le programme 2+ 6 : (en coopération avec les collectivités territoriales)**

2 semaines + 6 semaines dans le Bade-Wurtemberg (uniquement pour les élèves de 4<sup>ème</sup>) ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes.

**Le programme Brigitte Sauzay ( en coopération avec l' OFAJ ) :**

8 semaines dans le Bade-Wurtemberg ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes (pour les élèves de 4<sup>ème</sup>, de 3<sup>ème</sup> et de seconde).

Les familles françaises accueillent à leur tour à la rentrée suivante le jeune Allemand pendant 8 semaines (en un bloc) de début septembre à début novembre.

Les jeunes Français sont scolarisés pendant la période de leur séjour en Allemagne et suivent donc tout à fait régulièrement les cours dans le Gymnasium allemand de leur correspondant. La famille d'accueil s'efforce de rendre son séjour le plus profitable possible en lui faisant découvrir la région. A son tour, le jeune Allemand est accueilli dans la famille française, il est scolarisé à la rentrée suivante dans le collège de son correspondant français.

**Conditions de participation :**

L'élève français est accueilli à titre gracieux dans la famille de son partenaire allemand qui a le même âge (et vice versa), il doit être autonome (loin de sa famille d'origine), s'adapter aux règles de l'établissement scolaire et de sa famille d'accueil, faire preuve d'ouverture d'esprit et d'initiative, avoir des connaissances suffisantes pour se faire comprendre en allemand.

Les résultats scolaires sont pris en compte, mais ils ne sont pas déterminants pour la sélection. Les candidats seront sélectionnés d'après leur *motivation et leurs centres d'intérêt*.

**Aide financière:**

80% d'un voyage aller-retour en train, deuxième classe (en fonction des crédits budgétaires disponibles). Cette somme est versée au retour, à condition que soient fournis l'attestation de scolarité et le compte rendu du séjour.

## Comment trouver un(e) partenaire allemand?

Il y a plusieurs cas de figure:

- L'élève français a déjà un correspondant allemand qui est en 8. ou 9. Klasse. Il le contacte et lui parle de cette possibilité d'échange afin de voir si cela pourrait l'intéresser.
- Si le collège a un établissement partenaire en Allemagne, le professeur d'allemand contacte ses collègues allemands et leur propose d'élargir leur coopération en échangeant des élèves voulant participer à ce programme d'échange individuel. Une mini-bourse aux échanges individuels se met en place entre les établissements. Ce projet est intégré au projet d'établissement (ouverture à l'internationale de l'établissement, une des priorités du plan académique...)
- Les administrations scolaires régionales (Bade-Wurtemberg, Rhénanie-palatinat, Cantons de Bâle et d'Argovie, Académie de Strasbourg) coopèrent pour trouver un partenaire au profil ressemblant à celui de l'élève candidat à l'échange individuel.

Dans tous ces cas de figure, il faut constituer un dossier.

### Constitution du dossier "recherche de partenaire":

Ce dossier est à demander et remettre au professeur d'allemand qui le transmettra par le biais du chef d'établissement au Rectorat (MAERI).

Il sert de base pour trouver un partenaire adéquat, il faut donc le remplir avec soin et d'une manière aussi détaillée que possible (surtout pour les questions touchant à définir les centres d'intérêt du candidat).

Il est à transmettre **par voie électronique** sous couvert du chef d'établissement au Rectorat (Maeri) : se renseigner sur la date limite. Cet envoi sera doublé par un envoi postal, contenant le dossier (signatures originales) et les pièces justificatives demandées (bulletin de note, lettre de motivation de l'élève).

#### → Le rôle du chef d'établissement et des professeurs d'allemand:

Ils transmettent cette information aux élèves de 4ème et de 3ème ainsi qu'à leurs parents pour les inciter à faire une expérience enrichissante sur le plan linguistique et aussi personnel. Ils recueillent les demandes de candidature et les transmettent à la MAERI

#### → Le tuteur:

Le chef d'établissement désigne un professeur d'allemand, qui deviendra tuteur des élèves français et allemands. Ce professeur coordonne pour l'établissement ce programme d'échange individuel. Il est la personne ressource pour l'élève allemand qui vient dans son établissement. Il fait le lien entre l'administration, les collègues et les élèves pour assurer la meilleure intégration possible de l'élève allemand.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit une attestation scolaire certifiant la durée de sa scolarisation et une appréciation qui évalue sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la classe.

### Textes de référence:

B.O.E.N n°26 du 14 juillet 1988 - Circulaire n 88-147 du 21 juin 1988

B.O.E.N n°33 du 21 septembre 1989 - Circulaire n 89-243 du 21 juillet 1989

#### **CONTACT :**

Marie-Christine Thiébaud  
MAERI - Rectorat de Strasbourg  
Tél : 03 88 23 37 28  
[marie-christine.thiebaut@ac-strasbourg.fr](mailto:marie-christine.thiebaut@ac-strasbourg.fr)



# Le cursus bilingue au lycée

Les élèves ayant, dès l'école maternelle et élémentaire, puis au collège, décidé de poursuivre une scolarité dans la voie bilingue paritaire peuvent préparer de façon simultanée le baccalauréat français et l'Abitur allemand (ABIBAC). Ce cursus est, aujourd'hui, proposé par 9 lycées de l'Académie de Strasbourg.

Toutefois les places en section "Abibac" sont limitées car cette filière repose sur un système d'appariements entre les établissements français et des établissements allemands avec échange autour de projets pédagogiques communs. Les effectifs dépendent donc du nombre d'élèves passant le double-diplôme en Allemagne.

Par ailleurs, à la fin de la classe de troisième, les élèves peuvent faire le choix d'une autre orientation, par exemple vers l'enseignement technologique ou professionnel ou la voie de l'apprentissage.

Dans ce cas il existe des dispositifs permettant de valoriser et de consolider les connaissances linguistiques acquises.

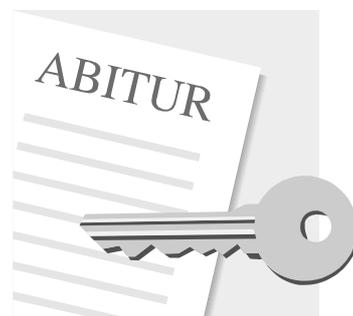
## L'ABIBAC

### Qu'est-ce que l'ABIBAC ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place par les Ministères de l'Education français et allemand dans le cadre du traité de coopération franco-allemande.

C'est un examen unique permettant d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux : le baccalauréat et l'Abitur allemand (*allgemeine Hochschulreife*) à la fin des études secondaires.

Le contenu des programmes en allemand et en histoire-géographie fait l'objet d'une convention entre le gouvernement français et le gouvernement allemand. Les autres disciplines sont soumises aux programmes nationaux français. Chaque établissement français proposant la section ABIBAC a un établissement allemand partenaire où des élèves ont un cursus identique.



### A qui s'adresse l'ABIBAC ?

Cette section est ouverte aux élèves ayant suivi un enseignement bilingue au collège ainsi qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup> ayant pour LV1 l'allemand et se destinant aux séries L, ES ou S. Elle est ouverte à des élèves motivés ayant un bon niveau en allemand et solides dans les autres matières.

### Le déroulement des études

#### - En classe de Seconde :

- **langue vivante 1 (allemand)** : un enseignement hebdomadaire de 6 heures (langue, civilisation, littérature) ;
- **histoire-géographie** : enseignement dispensé en allemand à raison de 4 heures hebdomadaires

#### - En classes de Première et Terminale :

Les élèves continuent à bénéficier d'un enseignement spécifique. Celui-ci s'appuie sur les instructions officielles pour les classes de Première et Terminale L, ES et S.

- **En allemand** : enseignement consacré à l'étude approfondie d'œuvres tirées de la littérature allemande et à la connaissance de la civilisation des pays de langue germanique ;
- **En histoire-géographie** : le programme reprend les grandes orientations du programme français et est agréé conjointement par le Ministère de l'Education Nationale français et le Ministère de l'Education du Land allemand concerné.

#### - Au baccalauréat :

Les élèves passent les épreuves correspondant à leur série et les épreuves spécifiques suivantes :

- Epreuves écrites : - **histoire et géographie** : épreuves rédigées en allemand ; étude de documents accompagnés de questions ou devoir non accompagné de question (dissertation), croquis (durée 2 h 30 + 2 h 30- coeff. 1 + 1) ;
- épreuve orale :  
une épreuve en **allemand** devant un jury franco-allemand : exposé suivi d'un entretien (durée 30 minutes - coeff. 1).  
**allemand** : commentaire dirigé d'un texte (durée : 4 heures - coefficient 1) ;

## Les cours d'allemand en ABIBAC

Les cours d'allemand en Seconde sont largement consacrés à la reprise des bases : l'enseignement ne diffère pas tellement de celui d'une Seconde normale. On consolide les acquis du collège à l'aide d'un manuel de Seconde LV1. A cela s'ajoute un travail de lecture suivie permettant d'étudier des œuvres littéraires et de mettre l'accent sur la civilisation allemande (par exemple "Andorra" de Max Frisch). A partir de la Première, le travail en littérature et en civilisation est plus présent. Il n'y a alors plus de manuel, mais on travaille par thèmes à partir d'œuvres littéraires sur lesquelles portent les sujets de l'examen. On étudie en Première et en Terminale deux à trois œuvres par an, avec une grande liberté de choix.

## Les cours d'histoire-géographie en ABIBAC

Les grandes lignes du programme français sont reprises en Seconde avec un intérêt particulier pour l'histoire et l'espace allemands. On insiste par exemple davantage sur la Réforme et sur les conséquences de la Révolution française sur l'Allemagne. En géographie, on étudie les relations entre l'Homme, la société et l'espace en privilégiant des études de cas sur l'Allemagne (par exemple Berlin). En Première et en Terminale, on met plus spécifiquement l'accent sur les relations franco-allemandes au cœur de l'Europe.

Comme il n'existe pas de manuel spécifique en ABIBAC, les élèves travaillent soit avec des documents fournis par le professeur, soit avec des manuels allemands d'histoire et de géographie.



# ALTERNATIVES A L'ABIBAC

## → Les sections européennes et la "Mention Européenne" au baccalauréat

Les élèves issus du cursus bilingue paritaire peuvent également opter pour une section européenne. Les sections européennes existent dans un certain nombre de lycées d'enseignement général et professionnels. Elles comprennent à partir de la classe de seconde l'enseignement d'une discipline non linguistique (maths, histoire-géo...) dans la langue enseignée.

En lycée professionnel, la finalité d'une section européenne vise, tout autant que la compétence linguistique, l'acquisition de compétences professionnelles et culturelles obtenues grâce aux contacts avec l'étranger.

La discipline non linguistique (DNL) sera donc choisie de préférence parmi les disciplines d'enseignement professionnel pour favoriser le lien entre la langue et le contexte professionnel.

A l'issue de la Terminale, les élèves peuvent obtenir la "mention Européenne" basée sur une épreuve orale en langue étrangère et un contrôle continu sur l'année de terminale. La mention sera portée sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel des candidats qui ont subi les épreuves avec succès et ont en outre :

- obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section ;
- obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue.

Depuis la session 2004, le candidat au baccalauréat général et technologique peut faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat, par substitution à l'une ou l'autre des épreuves facultatives. Il fait connaître son choix au moment de l'inscription à l'examen.

## → La mention régionale "Connaissance de l'allemand en formation professionnelle",

En lycée professionnel, les élèves dont le niveau en allemand est reconnu comme suffisant bénéficient d'un renforcement linguistique comportant notamment une initiation, puis un approfondissement de l'allemand dans le domaine technique et professionnel. Ces acquis sont validés par un diplôme intitulé : "Connaissance de l'allemand en formation professionnelle".

## Profil des candidats

- être élève, soit d'un lycée professionnel ou polyvalent d'enseignement général, technologique ou agricole, public ou privé sous contrat, soit d'un centre de formation d'apprentis public ou privé.
- préparer un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ou un Brevet d'études professionnelles (BEP), ou un baccalauréat professionnel ou technologique.
- bénéficier de la structure d'enseignement dite "voie régionale", spécifique à l'Alsace et à la Moselle ou bien d'un horaire complémentaire.

## Modalités

**Pendant un cycle de deux ans** : enseignement de la langue de spécialité adaptée à la formation professionnelle des candidats par le professeur d'allemand.

**A la fin du cycle** : examen des dossiers individuels et attribution de la mention régionale :

- du premier degré aux candidats aux CAP et aux BEP,
- du second degré aux candidats au baccalauréat professionnel et au baccalauréat technologique,
- par une "**Commission de certification**" : l'IEN-ET de lettres-allemand ou son représentant, un professeur d'allemand préparant des élèves à la Mention régionale, un représentant du monde professionnel.

## Objectifs

La Mention Régionale répond à des objectifs linguistiques qui ne sauraient être disjoints des objectifs éducatifs et culturels :

- Faire accéder les apprenants à des niveaux de maîtrise de la langue correspondant à leurs besoins et à leurs capacités linguistiques,
- Leur apprendre à associer le geste professionnel ou son évocation mentale à l'expression verbale de ce geste,
- Leur permettre de développer des attitudes sociales et professionnelles adaptées en vue d'un stage en milieu professionnel étranger,
- Les sensibiliser à une culture d'entreprise différente,
- Leur forger une identité européenne.



## → Le certificat Euregio ou Euregiozerifikat

Il est propre à la région du Rhin supérieur, et il sanctionne l'aptitude d'élèves et apprentis français, allemands et suisses à s'adapter à des réalités professionnelles et culturelles différentes et à parfaire la maîtrise linguistique de la langue du voisin en immersion professionnelle. Il suppose donc une période de formation en entreprise à l'étranger, dans la région du Rhin Supérieur.

Il est délivré par l'Académie de Strasbourg pour les élèves français et les instances compétentes dans chaque région du Rhin supérieur pour les élèves allemands et suisses.

### Quelles conditions faut-il remplir pour obtenir le certificat Euregio ?

- être apprenti ou élève dans un lycée professionnel,
- avoir effectué une période de formation dans une entreprise allemande ou suisse dans l'espace du Rhin Supérieur,
- avoir achevé sa formation professionnelle et obtenu son diplôme (C.A.P., B.E.P. ou Baccalauréat Professionnel).

### Quelle est la durée de la formation à l'étranger ?

Elle est de six semaines si le séjour se déroule dans un seul pays ou de deux fois quatre semaines s'il se déroule dans les deux pays différents du pays d'origine ou de formation.

### Quelles sont les modalités de participation à un stage à l'étranger ?

L'apprenti ou l'élève devra,

- être volontaire,
- obtenir l'accord de l'employeur (pour les apprentis) ou du chef d'établissement (pour les élèves),
- comprendre et se faire comprendre en allemand.

Pour un élève, cette période inscrite au programme de l'enseignement donnera lieu à une convention entre le chef d'établissement et l'entreprise d'accueil. Pour un apprenti, elle donnera lieu à un avenant au contrat d'apprentissage.

### L'entreprise d'accueil

Toute entreprise autorisée à assurer une formation dans son pays et recommandée par les instances compétentes en matière de formation professionnelle, pourra accueillir élèves ou apprentis.

## La formation

L'entreprise d'accueil proposera une formation qui correspond à celle dispensée dans l'établissement ou l'entreprise d'origine du jeune. Selon les possibilités offertes par l'entreprise, les activités viseront la maîtrise de compétences prévues par le programme de la formation professionnelle.

## Législation sociale et financement du stage à l'étranger

Le jeune est assuré en cas de maladie ou d'accident du travail par son établissement ou au titre de son employeur. Ceux-ci effectueront les formalités nécessaires.

L'apprenti continue à percevoir la rémunération versée par son employeur. Les dépenses d'hébergement, de restauration et de transport peuvent, le cas échéant, faire l'objet de subventions.

**Renseignements** : Rectorat - MAERI : Sylviane Liégeon

6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 - Tél : 03 88 23 38 35 ; <http://www.euregio-zertifikat.de>

## Bac pro transfrontalier

La coopération entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg se renforce en matière d'apprentissage des langues. Les deux régions ont mis en place un cursus professionnel commun dans le secteur du commerce.

Ce n'est pas tout à fait un Abibac professionnel, mais cela y ressemble beaucoup. Il s'agit d'une formation commune de vendeur ouvrant à deux diplômes : le bac pro commerce français, et l'examen d'employé de commerce de détail allemand, délivré par la IHK Südlicher Oberrhein (la CCI du Rhin supérieur centre-sud).

Le lycée-CFA Jean-Frédéric Oberlin de Strasbourg et les Kaufmännische Schulen de Lahr seront les partenaires de ce cursus en alternance, qui se déroulera à partir de la rentrée 2005/2006 pour moitié à Strasbourg et pour moitié à Lahr tant au centre de formation qu'en entreprise. Il réunira dans une même classe les apprentis français et allemands.

Les programmes des deux diplômes ont été harmonisés pour éviter les redites. Un soutien est prévu dans la langue du voisin au début de la formation qui durera deux ans et demi - les six derniers mois serviront à boucler le cursus allemand.

A terme, les deux examens (le bac pro et celui de la CCI allemande) ne feront plus qu'un, à l'exemple de l'Abibac dans la filière générale. Il est question également d'élargir la proposition à des métiers de l'industrie et de la gastronomie.

## Stages en entreprise à l'étranger

Dans le cadre de leur cursus scolaire les élèves préparant un BEP, un BAC PRO et les candidats à un BTS sont amenés à effectuer des périodes de stage en milieu professionnel.

Depuis quelques années, grâce aux partenariats privilégiés mis en place dans l'Académie notamment avec les pays germanophones, il leur est offert la possibilité d'effectuer ces périodes obligatoires dans ces pays avec un soutien financier. Cette aide, contribution conjointe de la Région Alsace et de l'Académie de Strasbourg, est destinée à financer une partie des frais engagés (transport, hébergement).

Les élèves de lycée professionnel peuvent donc effectuer dans leur spécialité professionnelle un stage de 4 semaines au moins dans l'Espace du Rhin Supérieur.

Il est à noter que le dispositif Leonardo permet d'obtenir des aides substantielles pour les placements en Europe : [www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)

Le dispositif « Europass-Formation », permet de délivrer aux élèves accomplissant un stage en entreprise dans un autre Etat membre un passeport avec un label européen. Sa possession atteste d'une formation de qualité acquise grâce à un parcours européen et sera un atout pour l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes (renseignements : [www.europass-France.org](http://www.europass-France.org)).

**Contact : Rectorat - MAERI : Sylviane Liégeon**

6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 - Tél : 03 88 23 38 35

voir aussi la convention de partenariat Alsace-Bade Wurtemberg :

[http://www.ac-strasbourg.fr/international/convention\\_badewurttemberg/convention\\_badewurttemberg\\_francais.PDF](http://www.ac-strasbourg.fr/international/convention_badewurttemberg/convention_badewurttemberg_francais.PDF)

# Les échanges linguistiques au lycée

Les élèves de seconde faisant de l'allemand en LV1 ou en LV2 ont la possibilité de faire un séjour de moyenne et de longue durée en Allemagne :

- 6 mois pour le programme Voltaire
- 2 à 3 mois pour le programme Brigitte Sauzay

## ☛ Attention !

la transmission des dossiers au Rectorat **doit s'effectuer impérativement par la voie hiérarchique** et les délais dans lesquels ces dossiers doivent être parvenus au Rectorat sont stricts !

## Le programme VOLTAIRE

### A qui s'adresse le programme VOLTAIRE ?

Le programme Voltaire s'adresse aux **élèves de seconde générale ou technologique** qui font allemand LV1 ou LV2 et aux élèves allemands de "10. Klasse". Les candidats doivent avoir de bonnes connaissances de l'allemand, être **motivés par un séjour de six mois en Allemagne**, posséder **une certaine autonomie** et être **capable de s'adapter** à un rythme de vie et à un environnement différents.

### Quand ?

Le programme Voltaire repose sur le principe de l'échange réciproque : **De mars à août**, l'élève français va dans la famille de son correspondant allemand et suit les cours dans le même lycée. Les participants allemands séjourneront en France de septembre à la fin du mois de février.

A l'issue de leur séjour, les élèves doivent remettre un compte rendu écrit qui sert de base à l'évaluation du programme Voltaire.

### Quelle aide financière ?

L'OFAJ verse à chacun des participants **un forfait voyage** (pratiquement du montant d'un billet de train 2e classe) et une **bourse de 500 euros** pour leurs dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, visites, etc.).

### Comment participer ?

- ➔ Demandez à votre professeur d'allemand toutes les informations sur le programme (prospectus de l'OFAJ, dossier de candidature).
- ➔ Parlez de votre souhait de partir en Allemagne pendant 6 mois avec vos parents.
- ➔ Remplissez la fiche de candidature soigneusement en 4 exemplaires.

Votre dossier doit comprendre :

- la fiche de candidature du BOEN avec l'accord des parents
- une courte lettre de l'élève en français ou en allemand :
- description détaillée de sa vie quotidienne (de ses intérêts et activités pendant et hors- du temps scolaire) et ses motivations pour l'échange
- l'appréciation du conseil de classe et du professeur d'allemand
- l'avis de la direction de l'établissement
- la copie des derniers bulletins scolaires de 3ème et du premier trimestre de seconde)

Remettez-le à votre professeur d'allemand qui transmettra le dossier au chef d'établissement, lequel adjointra un avis de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Les **critères de sélection ne sont pas uniquement basés sur les résultats scolaires**, mais veillent à prendre en compte la personnalité et la motivation de chaque candidat. La commission de sélection se réunit en janvier afin de procéder à la sélection des élèves et d'attribuer à chaque élève un correspondant de l'autre nationalité.

### Contact :

Rectorat de l'Académie de Strasbourg - MAERI  
Mme Thiébaud / Mme Nassoy  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9  
ce.maeri@ac-strasbourg.fr  
Téléphone: 03 88 23 - 38 45 (Mme Nassoy)  
- 37 28 (Mme Thiébaud)

**Le programme Brigitte Sauzay** fonctionne sur le même principe que le programme Voltaire.

Pendant neuf à douze semaines, le jeune Français est hébergé, à titre gracieux, dans une famille allemande ayant un enfant du même âge. Pendant six semaines au moins, il assiste activement aux cours dans l'établissement allemand. La famille d'accueil s'efforce de rendre son séjour le plus profitable possible.

A son tour, le jeune Allemand est accueilli dans la famille française, il est scolarisé dans le lycée de son correspondant français.

Le séjour de l'élève français s'effectue de préférence **au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire**. Le séjour de l'élève allemand a lieu de préférence de septembre à novembre de l'année scolaire suivante.

## ET APRES LE BAC ?

L'existence de nombreux programmes d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur français (tant les universités que les écoles) et allemands, ainsi que la reconnaissance des diplômes entre les deux pays, facilitent la mobilité et encouragent tous ceux qui désirent étudier dans les deux pays et dans les deux langues.

Tous les témoignages et enquêtes concordent : entreprendre une période d'étude dans le pays partenaire est hautement profitable, sur le plan personnel, académique et social et apporte un sérieux atout en terme d'insertion professionnelle.

Bien entendu, tout étudiant ressortissant d'un des deux pays partenaires peut organiser seul son séjour à l'étranger (études en "free-mover"), grâce à la reconnaissance des études et diplômes ; néanmoins, les démarches, financements, et validation des acquis sont nettement facilités par la participation à l'un des programmes d'échanges existants (Erasmus ou double-diplômes).

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes d'échanges et de cursus universitaires bilingues ou transfrontaliers. Ce ne sont que quelques exemples destinés à illustrer les possibilités multiples qu'ouvre une éducation plurilingue.

## PROGRAMME ERASMUS-SOCRATES

Socrates est le programme européen d'éducation, comprenant le volet Erasmus qui vise à promouvoir la mobilité dans l'enseignement supérieur. Pour partir dans le cadre d'Erasmus, il faut que les établissements ou universités concernées aient au préalable signé un accord. En pratique, Erasmus offre aux étudiants des bourses pour partir entre 3 et 12 mois dans un établissement d'un autre pays participant et, la plupart du temps, un logement en résidence universitaire. Les candidatures sont à déposer dans l'établissement d'inscription local (et non à l'étranger).

Pour tout renseignement à propos des bourses Erasmus, il est conseillé de s'adresser au bureau des relations internationales (ou Auslandsamt) de son établissement d'inscription.

(N.B : il n'existe pas de bourse d'aide à la mobilité pour financer des études complètes à l'étranger ; néanmoins les bourses sur critères sociaux du pays d'accueil sont ouvertes à tout ressortissant de l'Union Européenne).

## LES CURSUS INTEGRES

Les cursus intégrés sont des formations qui prévoient des études bi- ou trinationales reconnues dans les pays concernés. Les étudiants passent une partie importante du temps de formation à l'étranger (de 1 à 3 semestres selon les cas). Ces cursus sont dits à "doubles diplômes" quand ils mènent à la délivrance de deux diplômes nationaux. Les plus connus sont ceux soutenus par l'Université franco-allemande (UFA) mais il en existe d'autres. Il y a aussi des cursus trinationaux (Allemagne, France, Suisse).

Les "cursus intégrés" sont habituellement créés à partir de cursus français et allemands préexistants. Un système d'équivalence est mis en place qui permet l'acquisition de deux diplômes nationaux en respectant la durée prévue des études dans la discipline concernée. Tous les étudiants d'un cursus font les mêmes études, définies en commun par les établissements partenaires et comportant au minimum trois semestres dans le pays étranger. Les commissions d'admission et les jurys d'examen sont conjoints aux deux établissements.

### **l'Université franco-allemande**

<http://www.dfh-ufa.org/>



#### **Objectifs et missions**

L'UFA joue un rôle d'expert dans les relations universitaires franco-allemandes. Son objectif est de renforcer la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. A cette fin, l'UFA s'attache à promouvoir les relations et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands, notamment pour assurer la mise en oeuvre des cursus binationaux et des programmes franco-allemands dans le domaine de la formation doctorale et de la recherche.

#### **Domaine d'activité**

L'Université franco-allemande (UFA) est constituée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands. L'UFA, dont le siège administratif est à Sarrebruck, dispose d'un campus dispersé.

## Les programmes

En 2005/06, l'UFA soutient 109 cursus intégrés binationaux et 12 cursus trinationaux.

Parmi eux 103 cursus de niveau Licence et de niveau Master et 18 cursus de niveau Master (post-licence)

### Types de formation :

Architecture, Droit, Economie/Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Médecine, Sciences/Mathématiques/Informatique, Sciences de l'Ingénieur, formation des enseignants ...

Actuellement, près de 4500 étudiants sont inscrits sous l'égide de l'Université franco-allemande (état : mars 2005).

## EXEMPLE DE CURSUS INTEGRE : La Formation Transfrontalière d'Enseignants

Fruit de l'étroite collaboration entre la Pädagogische Hochschule de Fribourg en Allemagne, l'université de Haute-Alsace et l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) d'Alsace, la formation transfrontalière d'enseignants permet aux étudiants d'obtenir les diplômes nécessaires pour enseigner dans les deux pays. Il s'inscrit dans le cadre des initiatives visant à encourager la formation des futurs maîtres bilingues, "Les Euroregio ou Europaleher". Il se concrétise par une orientation binationale, interculturelle et bilingue ainsi que par l'obtention de doubles diplômes ». Ce cursus intégré s'adresse plus particulièrement à des étudiants visant une carrière de professeurs des écoles et inscrits en première année de DEUG à l'université dans une des disciplines faisant partie des programmes scolaires des deux pays tels histoire, géographie, lettres modernes, français précoce, études germaniques, sciences de l'éducation. Il est évident qu'un bon niveau d'allemand est nécessaire.

Les candidats inscrits dans les deux établissements partenaires sont recrutés par l'IUFM à bac+1. Ils intègrent ensuite un groupe binational pour un cursus qui les conduira ensemble à la licence et au 1er Staatsexamen et, ensuite, au concours de recrutement des professeurs des écoles et au 2e Staatsexamen.

### Déroulement des études

Le cursus ne commence qu'avec la deuxième année d'études à l'université. Le recrutement des candidats s'effectue au cours de la première année d'études. Les candidats se soumettent à un test écrit en allemand, français et en mathématiques, semblable à celui utilisé lors des épreuves d'admission à l'IUFM, puis se présentent à des épreuves écrites et orales de vérification de la langue seconde, l'allemand ou le français.

| Cursus/années | année universitaire                 | Heures/années | Etablissement universitaire  | Diplômes obtenus   |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--|--|
| 0             | 1                                   |               | Pädagogische Hochschule FREIBURG<br>Université de Haute Alsace   | Janvier à avril : recensement des candidats et tests<br>DEUG 1   |
| 1             | DEUG 2                              | 580           | Septembre P.H. Freiburg :<br>perfectionnement linguistique dans la L2.<br>2 <sup>ème</sup> semestre : P.H. Freiburg  | DEUG 2 et Mittelstufenprüfung  |
| 2             | licence                             | 580           | Université de Haute Alsace, Mulhouse<br>(premier et deuxième semestre)   | Licence et Erstes Staatsexamen   |
| 3             | 1 <sup>ère</sup><br>année<br>d'IUFM | 540           | IUFM d'Alsace<br>CFEB Guebwiller<br>(premier et deuxième semestre, sauf<br>février : Studienseminar)   | Concours spécial de recrutement des<br>Professeurs des écoles de langue<br>régionale                         |
| 4             | 2 <sup>ème</sup><br>année<br>d'IUFM |               | <b>Premier semestre</b> (septembre à janvier)<br>Staatliche Studienseminare Lörrach et<br>Offenburg.<br><b>Deuxième semestre</b> (février à juin)<br>IUFM d'Alsace -CFEB | Zweites Staatsexamen<br>Certificat d'aptitude au Professorat des<br>écoles de langue régionale (PE bilingue) |

**Renseignements** : Claudia Harter et Birgit Brümmer, Pädagogische Hochschule Freiburg, Kunzenweg 21, D-79117 Freiburg, tél. 00.49.761.682.553, fax 00.49.761.682.475, e-mail : harterAph-freiburg.de. Permanence lundi de 11 h à 13 h.

## La formation trinationale « International Business Management »

Estelle, Nathalie et Herrade sont alsaciennes, Christophe est issu d'un couple franco-allemand, ils sont tous les trois étudiants. Nous les avons rencontrés à la Fachhochschule de Bâle.

### **Expliquez nous ce que vous faites à Bâle.**

**Estelle :** Nous sommes étudiants en formation trinationale « International Business Management ». C'est une formation au cours de laquelle on change de pays et d'établissement à chaque semestre. Les cours sont donnés en français en allemand et en anglais.

**Christophe :** Oui, c'est un cursus de quatre ans dans le management international. C'est le fruit d'une association entre trois universités: Bâle, Colmar et Lörrach. Les promotions d'étudiants sont composées par tiers de français, d'allemands et de suisses. Entre les semestres nous avons des périodes de stage également dans les trois pays.

**Herrade :** Je dirais que le but de cette formation est de nous rendre capables de travailler dans une entreprise internationale en gérant bien le travail entre les différentes cultures.

**Estelle :** A la fin on obtient trois diplômes, un français, un allemand et un suisse et on a eu l'occasion de voir comment ça se passe ailleurs qu'en France.

### **Qu'est-ce qui vous a poussé à suivre cette formation ?**

**Nathalie :** C'est plus enrichissant qu'une autre formation. Auparavant j'ai fait l'Abibac au Lycée Kastler de Guebwiller et je voulais continuer dans cette optique bilingue et même trilingue.

**Christophe :** Moi j'ai baigné dans les deux langues dès mon enfance, puis j'ai fréquenté le Lycée Franco-allemand de Fribourg où j'étais mêlé à des étudiants allemands. La formation trinationale est la suite logique de ma scolarité bilingue. Je pense que dans notre région, le Dreieckland, c'est l'avenir de pouvoir parler ces langues et de connaître ces cultures.

**Herrade :** Moi, c'était plutôt en partant de l'alsacien. Quand on parle l'alsacien on part logiquement sur l'allemand et au CM2 je suis allée au Lycée Franco-allemand. L'Alsace est une région très germanisée et positionnée juste à côté de l'Allemagne et de la Suisse donc c'était normal pour moi de connaître les deux langues et pourquoi pas d'aller faire des études en Allemagne et en Suisse.

### **Avez vous le sentiment que vos études bilingues au lycée étaient particulièrement difficiles ?**

**Estelle :** Au départ, en tant que francophone, c'était un peu difficile car il fallait se familiariser avec la langue allemande. Mais cela s'est vite amélioré grâce au fait d'être baignés dans la langue allemande et donc obligés de parler allemand. J'étais au LFA de Fribourg et pour rien au monde je n'aurais voulu revenir au lycée en France.

**Nathalie :** Au lycée de Guebwiller, c'est vrai qu'on avait plus de travail que les autres qui ne préparaient pas l'Abibac. Mais à part ça, il n'y avait pas de difficulté particulière.

### **Est-ce que votre scolarité bilingue vous a donné envie de découvrir d'autres langues et d'autres cultures ?**

**Nathalie :** Oui, j'ai étudié l'espagnol pendant trois ans au lycée et j'aimerais faire un stage en Espagne dans les prochains temps. À voir...

**Estelle :** Moi j'avais commencé une formation de chinois mais à la fin ça devenait un peu trop difficile de tout coordonner, donc j'ai arrêté. Mais je compte bien reprendre après mes études.

### **Quelle est la place de l'anglais dans votre formation bilingue ?**

**Herrade :** On connaît bien sûr l'anglais et c'est pratique. Mais c'est aussi pratique de connaître plusieurs langues et de pouvoir profiter des pays voisins.

**Christophe** : Dans la formation trinationale nous avons aussi des cours en anglais, surtout à Bâle. Entendre un prof parler l'anglais ça m'aide et je suis bien obligé de « *be an active partner* » !

### ***Est-ce que vous ressentez une compétition entre les langues ?***

**Herrade** : Je ne pense pas qu'il y ait une compétition entre les langues. Tout le monde est bien conscient que l'anglais est aussi indispensable. Mais ce que je remarque c'est que dans la classe, les Français ont de toute façon plus de mal avec les langues que les étudiants allemands et suisses qui ont acquis plus d'expériences (interculturelles), fait plus de voyages et sont plus âgés.

### ***Qu'est-ce que cette formation trinationale vous apporte sur le plan personnel ?***

**Nathalie** : Ouverture ! Ça veut dire surtout qu'on s'habitue à vivre avec d'autres cultures. Parce-que même si on habite près les uns des autres, allemands, suisses et français, on se rend compte qu'on est tellement différent.

**Herrade** : Dans cette formation on voit les différences de culture, on comprend les différentes réactions, on comprend aussi mieux comment ça se passe dans les entreprises.

### ***Est-ce que vous auriez des conseils à donner à des parents qui se posent des questions sur le type d'éducation à donner à leurs enfants ?***

**Herrade** : Etant donné que votre bulletin est diffusé en Alsace, il faut dire aux gens que de toute façon quand on vit en Alsace, c'est indispensable de s'ouvrir à la culture germanique et de maîtriser la langue. D'après moi, c'est indispensable vu l'histoire de la région et sa position au niveau des trois frontières.

**Christophe** : Je suis tout à fait d'accord. Je pense en tout cas pouvoir conseiller aux parents de bien se renseigner (sur les formations bilingues et bi ou trinationales). Je pense qu'au final ils vont se rendre compte que c'est une grande porte qui leur est ouverte.

**Herrade** : Je pense qu'il faut pousser les enfants même si au départ ils ne sont pas très enchantés à suivre une scolarité bilingue. C'est ce qui leur évitera un grand handicap pour les années suivantes. Car de vivre en connaissant une seule langue c'est monotone, on ne peut même pas passer la frontière et profiter de ce que les pays voisins peuvent nous apporter.

### ***Und wie sehen Sie jetzt Ihre berufliche Zukunft ?***

**Christophe**: Na klar, irgendwie in einem internationalen Unternehmen, die Branche ist noch offen; wir sind ja erst im zweiten Jahr.

**Herrade**: Ich denke es ist schwierig sich schon als Manager vorzustellen. Auch wenn ich zukünftig nicht als Manager in einem internationalen Unternehmen arbeite, ist die Ausbildung sowieso gut, weil ich mich jetzt gut fühle mit verschiedenen Kulturen.

**Christophe**: Ja, am Schluss unserer Ausbildung stehen uns ganz viele Türen offen.

*(Propos recueillis par M. Bentz le 17 décembre 2004)*

*L'université de Haute Alsace propose, en partenariat avec des institutions suisses et allemandes, deux formations trinationales, l'une en mécatronique à l'IUT de Mulhouse, ([d.chassignet@uha.fr](mailto:d.chassignet@uha.fr)), l'autre en commerce et gestion à l'IUT de Colmar([thomas.zenetti@uha.fr](mailto:thomas.zenetti@uha.fr)).*

*Elle offre par ailleurs un mastère (ancien DESS) en affaires internationales, pays germanophones à la fac de sciences éco. de Mulhouse ([helga.boulay@uha.fr](mailto:helga.boulay@uha.fr)).*

# COLLEGES BILINGUES ET LYCEES ABIBAC DANS L'ACADEMIE DE STRASBOURG 2005 / 2006

| Education Nationale            | HAUT-RHIN                                       |             |                |
|--------------------------------|---|-------------|----------------|
| Communes                       | Ecoles et adresses                              | Niveau      | Tél.           |
| ALTKIRCH (68130)               | Collège Lucien Herr, 8, rue Hirtzbach           | 6ème à 3ème | 03 89 08 97 28 |
| CERNAY (68700)                 | Collège - 4 passage des Roses                   | 6ème        | 03 89 75 58 15 |
| COLMAR (68000)                 | Collège H Berlioz - 12, rue Ampère              | 6ème à 3ème | 03 89 41 56 82 |
|                                | Lycée Bartholdi - 9, rue du Lycée               | 2de à Tle   | 03 89 20 83 30 |
| GUEBWILLER (68500)             | Lycée Alfred Kastler 5. rue Luspel              | 2de à Tle   | 03 89 76 82 69 |
| INGERSHEIM (68040)             | Collège Lazare de Schwendi. 17. ne de Turckheim | 6ème à 3ème | 03 89 27 35 35 |
| LUTTERBACH (68460)             | Collège Nonnenbruch. 2, rue de la Forêt         | 6ème à 3ème | 03 89 52 66 55 |
| MULHOUSE (68200)               | Collège Saint-Exupéry 11. rue Languedoc         | 6ème à 3ème | 03 89 44 49 25 |
|                                | Collège Kennedy - 13 av Prés Kennedy            | 6ème        | 03 89 42 00 07 |
|                                | Lycée Lambert, 73 rue Josue Heilmann            | 2de à Tle   | 03 89 33 16 55 |
| MUNSTER (68140)                | Collège Frédéric Hartmann - 9 r Sébastopol      | 6ème à 5ème | 03 89 77 38 68 |
| OTTMARSHEIM (68490)            | Collège - 68 rue des Vergers                    | 6ème - 4ème | 03 89 26 06 63 |
| RIBEAUVILLE (68150)            | Collège des Ménétriers - 21 r Landau            | 6ème-5ème   | 03 89 73 64 59 |
| RIEDISHEIM (68400)             | Collège L. Gambetta 13. rue du collège          | 6ème à 3ème | 03 89 65 96 50 |
| SAINT-LOUIS (68300)            | Collège René Schickelé 6. rue St Exupérv        | 6ème à 3ème | 03 89 69 75 81 |
|                                | Lycée Jean Mermoz, 5 r Jean Mermoz              | 2de         | 03 89 70 22 70 |
| SAINTE MARIE AUX MINES (68160) | Collège J.G Reber - 1B rte Stade                | 6ème-5ème   | 03 89 58 81 06 |
| SOULTZ (68360)                 | Collège R. Beltz, 18 route Jungholtz            | 6ème à 3ème | 03 89 74 24 00 |
| VILLAGE-NEUF (68128)           | Collège Gerard de Nerval - 75 rue Michelfelden  | 6ème-5ème   | 03 89 69 71 22 |
| VOLGELSHEIM (68600)            | Collège R. Schuman, 10. chemin des écoliers     | 6ème à 3ème | 03 89 72 55 00 |

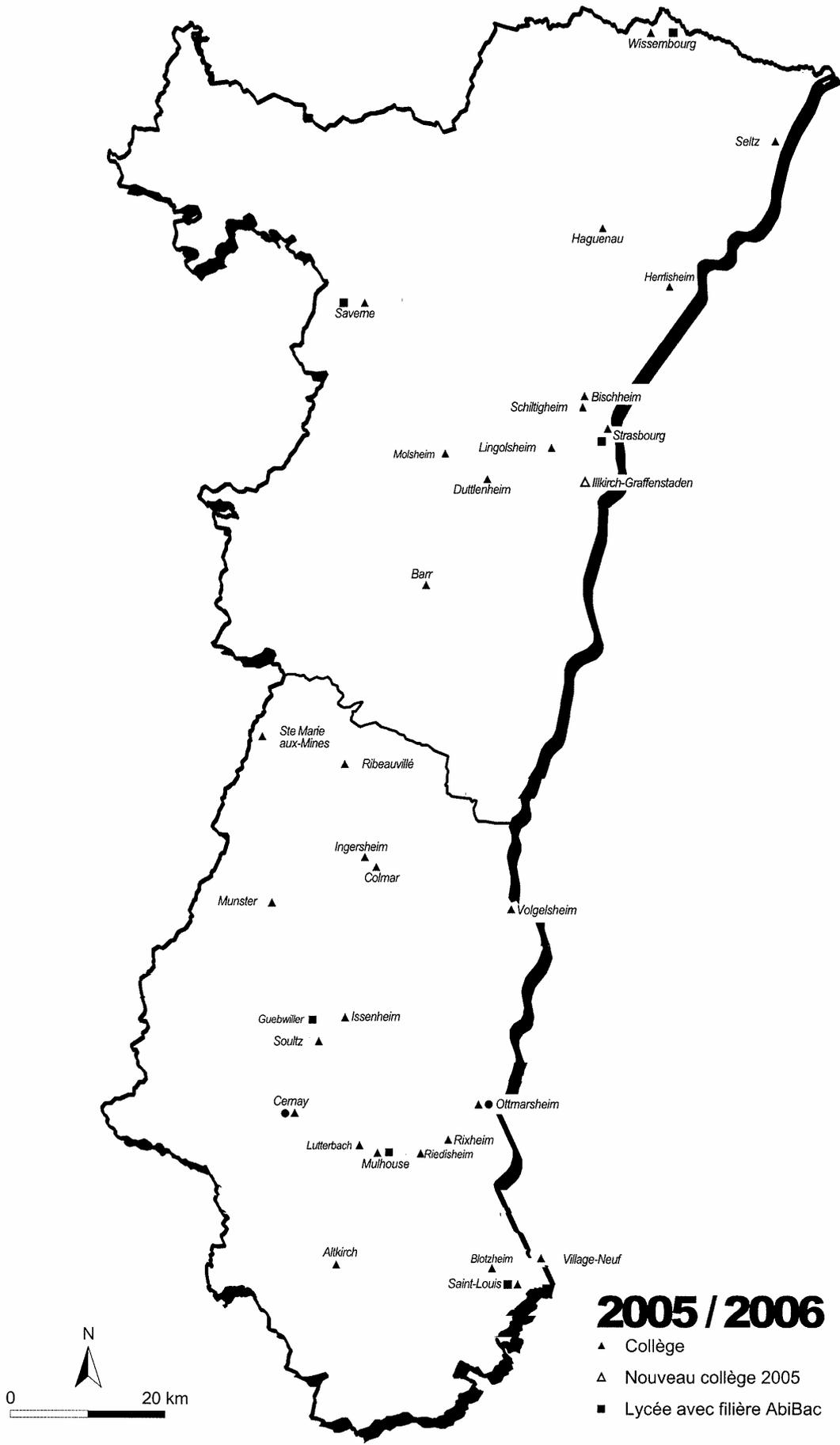
| Collèges Privés   |   |             |                |
|-------------------|---|-------------|----------------|
| BLOTZHEIM (68730) | Collège des Missions – 2, rue Nathan Katz | 6ème        | 03 89 68 42 42 |
| ISSENHEIM (68500) | Institution Champagnat                    | CP à 3ème   | 03 89 76 86 61 |
|                   | 1 rue Marcellin Champagnat                | 6ème à 3ème | 03 89 76 86 61 |

| Education Nationale     | BAS-RHIN  |             |                |
|-------------------------|---|-------------|----------------|
| Communes                | Ecoles et adresses                                    | Niveau      | Tél.           |
| BARR 67140              | Collège Schuré 2, rue du Lycée                        | 6e à 4e     | 03.88.08.07.02 |
| DUTTLENHEIM             | Collège rue du stade                                  | 6e à 4e     | 03 88 48 23 30 |
| HAGUENAU 67500          | Collège Foch 13, rue du Mal Foch                      | 6e à 3e     | 03.88.93.94.57 |
| BISCHHEIM 67800         | Collège Le Ried 4, rue Guirbaden                      | 6e à 3e     | 03.88.33.40.80 |
| HERRLISHEIM             | Collège, 1, rue du Collège                            | 6e          | 03.88.96.80.82 |
| ILLKIRCH - GRAFENSTADEN | Collège Les Roseaux, 2a, rue des Roseaux              | 6e          | 03.88.65.01.10 |
| LINGOLSHEIM 67380       | Collège Galilée 31, rue du Travail                    | 6e à 3e     | 03 88 10 33 50 |
| MOLSHEIM 67120          | Collège Bugatti 1, pl.Royale Bugatti                  | 6e à 4e     | 03.88.49.56.51 |
| SAVERNE 67700           | Collège Les Sources, 10, rue Ste Marie BP 145         | 6e          | 03.88.91.38.39 |
|                         | Collège Poincaré 17, rue Poincaré                     | 6e à 3e     | 03.88.71.01.60 |
|                         | Lycée Gal Leclerc (Abibac) 8 rue Poincaré             | 2nde à Tle. | 03 88 02 12 12 |
| SCHILTIGHEIM 67300      | Collège Rouget de Lisle 1, rue du Béarn               | 6e à 4e     | 03.88.33.71.38 |
| SELTZ 67470             | Collège Charles de Gaulle 3, rue Gal de Gaulle        | 6e à 3e     | 03.88.86.50.63 |
| STRASBOURG 67000        | Collège Kleber, 25, place de Bordeaux                 | 6e          | 03.88.14.31.14 |
|                         | Collège de la Robertsau, 115, rue Boecklin            | 6e- 5e      | 03.88 31.03.10 |
|                         | Collège Fustel de Coulanges, 4, rue Jacques Peirottes | 6e à 3e     | 03.88.35.21.81 |
|                         | Collège Foch, 7, rue du Gal Frère                     | 6e à 4e     | 03.88.36.34.86 |
|                         | Lycée J. Monnet (ABIBAC), 2, place Albert Schweitzer  | 2de à Tle   | 03.88.31.95.60 |
| WISSEMBOURG 67160       | Lycée international des Pontonniers, 1 r Pontonniers  | 2de à Tle   | 03.88.37.15.25 |
|                         | Collège Otfried Rue des Quatre Vents                  | 6e à 3e     | 03.88.94.11.67 |
|                         | Lycée Stanislas, 7, rue Altenstadt                    | 2de à Tlz   | 03 88 54 17 00 |

| Collèges Privés  |   |         |                |
|------------------|---|---------|----------------|
| HAGUENAU 67500   | Collège Missions Africaines 1, r. des Missions Africaines | 6e à 3e | 03.88.05.43.30 |
| STRASBOURG 67000 | Collège St Etienne 2, rue Pierre Large                    | 6e à 3e | 03.88.76.75.88 |

Chaque année de nouveaux collèges ouvrent une filière bilingue. Renseignez-vous !

# CARTE



# GLOSSAIRE

## Cursus bilingue

Scolarité dans une section à parité horaire entre le français et l'allemand. En classes maternelles, l'enseignement de l'allemand se fait à travers les différentes activités de la classe. Au primaire et au collège, des disciplines comme les mathématiques et l'histoire géographie sont enseignées en allemand.

## Section européenne

À partir de la classe de quatrième, approfondissement linguistique (2 heures par semaine) puis enseignement d'une discipline dans la langue vivante à partir de la classe de seconde. Cursus qui mène à l'obtention de la "mention européenne" au baccalauréat.

## Classe bi-langue (ex-trilingue)

Les élèves des classes bi-langue bénéficient de l'enseignement de deux langues dès la classe de sixième, l'une des deux étant nécessairement l'allemand.

## Discipline non linguistique

Discipline autre qu'une langue vivante.

## ABIBAC

Certification au terme du cursus bilingue allemand/ français (baccalauréat et Abitur).

## Mention régionale

Certification décernée à des élèves de l'enseignement professionnel ayant satisfait à des épreuves spécifiques linguistiques et professionnelles.

## Certificat d'excellence en langues ( CREL )

Certification organisée en fin de scolarité obligatoire (classe de troisième) à l'intention des meilleurs élèves en langues qui auront obtenu une moyenne supérieure à 14 sur 20 à des épreuves de compréhension et de production.



# BIBLIOGRAPHIE

- ❖ **L'enseignement en classe bilingue**, Jean Duverger, Hachette/Paris, 2005, 139 p. (Collection F)
- ❖ **Le bilinguisme pour grandir : naître bilingue ou le devenir par l'école**, Anémone GEIGER-JAILLET, Paris : L'Harmattan, 2005, 251 p. (Espaces discursifs)
- ❖ **Geografielehrbuch für die bilingualen Klassen** (Manuel de géographie pour l'enseignement bilingue - cycle 3), CRDP d'Alsace, 2004, livre 176p. ; ISBN 2-86636-294-2
- ❖ **Vivre dans le Rhin supérieur : manuel pour une Europe sans frontières**, CRDP d'Alsace, CD-Rom en ligne : <http://www.crdp-strasbourg.fr/ork/index.htm>
- ❖ **Lola und das Gespenst = Lola et le fantôme**, CRDP d'Alsace, à paraître , livre Réf. 670 B3892  
Retirage spécial d'un album de jeunesse de Ole Könnecke didactisé pour l'enseignement bilingue en CM2 et 6e.
- ❖ **Lola und die Piraten = Lola et les pirates**, CRDP d'Alsace, à paraître , livre Réf. 670B3891  
Retirage spécial d'un album de jeunesse de Ole Könnecke didactisé pour l'enseignement bilingue en CM2 et 6e.
- ❖ **Passer la frontière pour se former**, CRDP d'Alsace , DVD *Label Vie 08 - Dimanche 7 décembre 2003 à 11 h 25 sur France 3 Alsace*
- ❖ **ABIBAC**, CRDP d'Alsace, DVD *Label Vie 12 - Dimanche 25 janvier 2004 à 11 h 25 sur France 3 Alsace*

# LES ASSOCIATIONS ELTERN

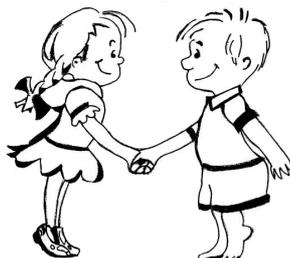
## Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue

### ELTERN 67

Président: Jean-Michel DELAYE

27 rue du Général Duport  
67170 BRUMATH

Tél./Fax 03.88.51.97.52  
E-mail: [eltern.67@wanadoo.fr](mailto:eltern.67@wanadoo.fr)  
Internet : [www.eltern67.net/](http://www.eltern67.net/)



### ELTERN 68

Président: François MAIKE  
Permanence assurée par

Armelle Aubier au :  
8, rue de la Bourse

68100 MULHOUSE  
Tél./Fax 03.89.36.07.51  
E-mail: [eltern.68@worldonline.fr](mailto:eltern.68@worldonline.fr)  
Internet : <http://eltern68.free.fr>

### DES PRINCIPES

- Développer des projets qui donnent la priorité à l'**intérêt de l'élève**
- Respecter les principes d'**indépendance** et de **pluralisme** grâce à la diversité des adhérents
- Travailler en **partenariat** avec les enseignants, les autorités scolaires, les élus, les autres associations

### DES OBJECTIFS

- **Inform**er les parents sur la vie de leur établissement scolaire (organisation de la scolarité) et **écouter** les parents s'exprimer sur leur vécu
- **Apporter conseil et soutien** aux parents et équipes de parents qui souhaitent participer à la vie de leur école ou collège
- **Représenter** les parents auprès des instances administratives et éducatives (dans les écoles, collèges et lycées, auprès de l'Education Nationale, ...)
- **Aider et accompagner** les parents qui ont inscrit leur(s) enfant(s) en voie bilingue

### L'APPRENTISSAGE DES LANGUES A L'ECOLE

- Donner la priorité à l'**allemand**, langue régionale et langue européenne, base pour bien apprendre l'anglais et d'autres langues
- Permettre un apprentissage précoce, **dès l'école maternelle** ou **en famille**, par le biais de l'enseignement bilingue paritaire et par le biais de l'initiation à l'allemand (3h hebdomadaires) pour toutes les classes de primaire et de maternelle
- Assurer la **continuité** du cursus bilingue **de la maternelle au lycée**

### L'INFORMATION, C'EST IMPORTANT

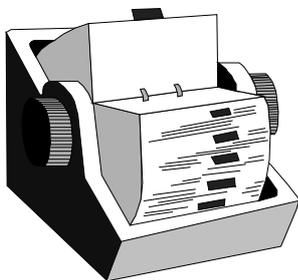
*ELTERN propose :*

- Une **revue trimestrielle**, ELTERN JOURNAL, diffusée gratuitement à tous ses adhérents
- Des "**flash-mails**" qui vous informent entre deux parutions de L'ELTERN JOURNAL
- Des **fiches pratiques** sur divers thèmes, à votre disposition
- Un **fonds documentaire**,
- Une **permanence** et un **accueil personnalisé**
- Deux **sites internet** :  
<http://www.eltern67.net/>  
<http://eltern68.free.fr/>

### DES SERVICES POUR VOUS ET VOS ENFANTS

*ELTERN organise :*

- Des **réunions d'information** sur l'apprentissage des langues de la maternelle au lycée
- Un soutien à l'**éducation bilingue en famille**, informations sur le plurilinguisme, conseils pour trouver des supports (livres, cassettes, CD-Rom en allemand...)
- Une **diffusion d'information** sur les séjours linguistiques, les loisirs et vacances en pays germanophones et les activités transfrontalières accessibles aux enfants et adolescents
- Des **activités pour les jeunes en allemand**



## ADRESSES UTILES

### **ELTERN 68**

Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue  
8 rue de la Bourse - 68100 MULHOUSE

☎/Fax 03 89 36 07 51  
E-Mail : [eltern.68@worldonline.fr](mailto:eltern.68@worldonline.fr)  
Internet : <http://eltern68.free.fr/>

### **ELTERN 67**

Association de Parents d'Elèves des classes bilingues du Bas-Rhin  
27, rue de Général Duport - 68170 BRUMATH

☎ 03 88 51 97 52  
E-Mail : [eltern.67@wanadoo.fr](mailto:eltern.67@wanadoo.fr)  
Internet : [www.eltern67.net](http://www.eltern67.net)

### **ABCM - Zweisprachigkeit**

Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle  
79 rue d'Ohlungen - 67590 SCHWEIGHOUSE Sur MODER

☎ 03 88 72 60 37  
Fax 03 88 72 64 25  
E-Mail: [abcmzwei@compuserve.com](mailto:abcmzwei@compuserve.com)  
<http://www.chez.com/abcm/>

### **LEHRER**

Association Professionnelle des Instituteurs et Professeurs  
pour l'Enseignement Bilingue Paritaire  
134 a Rue de la Schwang - F 67340 WEINBOURG

☎/Fax 03 88 89 21 20  
E-Mail : [infolehrer@aol.com](mailto:infolehrer@aol.com)  
[LehrerBoerse@aol.com](mailto:LehrerBoerse@aol.com)  
Internet :

### **Comité Fédéral des Associations pour la langue et la culture régionales d'Alsace et de Moselle**

29, rue de la Corneille - 68000 COLMAR

☎ 03.89.29.03.61.  
E-Mail : [haut-comite@alsacelorraine.org](mailto:haut-comite@alsacelorraine.org)  
Internet : [www.alsace-lorraine.org](http://www.alsace-lorraine.org)

### **Conseil Général du Haut-Rhin**

Mission pour le Bilinguisme et la Langue Régionale  
100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68000 COLMAR

☎ 03 89 30 68 68  
Internet : [www.cg68.fr](http://www.cg68.fr)

### **Conseil Général du Bas-Rhin**

Place du Quartier Blanc - 67064 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 76 67 67  
Internet : [www.cg67.fr](http://www.cg67.fr)

### **Conseil Régional d'Alsace**

1, Place du Wacken – BP 91006  
67070 STRASBOURG cedex

☎ 03 88 15 68 67  
Internet : [www.region-alsace.fr](http://www.region-alsace.fr)

### **Rectorat de l'Académie de Strasbourg -MAERI**

Mission Académique des Enseignements  
Régionaux et Internationaux  
6 rue de la Toussaint - 67081 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 23 38 51  
E-Mail : [ce.maeri@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.maeri@ac-strasbourg.fr)  
Internet : [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

### **Inspection Académique du Haut-Rhin**

Division de la Vie Scolaire  
Enseignements Régionaux et Internationaux  
21 rue Henner -68021 COLMAR Cedex

☎ 03 89 22 36 22  
Fax : 03 89 24 59 83  
E-Mail : [ce.ia68@ac.strasbourg.fr](mailto:ce.ia68@ac.strasbourg.fr)

### **Inspection Académique du Bas-Rhin**

65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 45 92 92  
Fax : 03 88 61 43 15  
E-Mail : [ce.ia67@ac.strasbourg.fr](mailto:ce.ia67@ac.strasbourg.fr)

### **Médiathèque de l'IUFM de Guebwiller**

Château de la Neuenburg - 3, rue du 4 Février  
BP 68 - 68502 Guebwiller Cedex

☎ 03.89.62.17.82  
Fax. 03.89.74.24.50

### **CRDP d'Alsace**

23, rue du Maréchal Juin - 67007 Strasbourg Cedex

☎ 03.88.45.51.60  
Fax : 03.88.45.51.79  
Internet : <http://www.crdp-strasbourg.fr/>